



Canton de
B0ordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20230411-2023030-DE



Séance du 11 avril 2023 à 18h

2023/030

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN

Absents : Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Philippe SOULE-PERE (pour Jean TRILLE), Caroline ECORCHON (pour Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (pour Hélène FRANCES), Ingrid BOUTARFA (pour Gisèle VINCENT), Stéphanie MARQUEZ, Noémie DEUTSCH

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES **Nombre de conseillers en exercice :** 23 **Date de la convocation :** 04 avril 2023

DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE – VESTIAIRES FOOT ET RUGBY

M le Maire informe le conseil municipal sur les problèmes liés à la légionnelle dans nos installations d'eau chaude sanitaire des vestiaires du foot et du rugby.

Ces installations datant de 1998 n'ont pas pris en compte, à l'époque, des risques potentiels liés à la légionnelle.

En effet, pour détruire la légionnelle la température de circulation de l'eau doit être à minima à 55-60°C, hors, celle-ci circule en de nombreux points (notamment au niveau des pousoirs de douche) à 47°C.

Avant d'entamer des travaux sur ces installation M le Maire propose d'assurer une assistance technique en maîtrise d'œuvre qui aura pour missions :


- Réunion de préparation et de présentation
- Dimensionnement du bouclage sur logiciel
- Dossier projet avec plans et CCTP + cadre quantitatif
- Plans de principe des ouvrages à réaliser
- Visa des plans d'exécution
- Direction des travaux
- Assistance aux opérations de recette

La société SETES (celle qui œuvre sur le réseau de chaleur) a répondu favorablement à notre consultation pour un montant de 8 100 € TTC.

Cette assistance à maitrise d'œuvre servira pour les 2 vestiaires de conception identique.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte d'engagement précité pour un montant total de 8 100,00 € TTC.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

